



## VITICULTURE / OENOLOGIE

### BULLETIN D'INFORMATION N° 1 du 7 mars 2019

#### EN BREF

- Abonnements 2019** : Prolongement automatique de votre abonnement au bulletin et/ou à la newsletter viti bio
- Séances d'informations Vitiplus** : Gestion du lavage-remplissage du pulvérisateur et bioactivateurs du sol
- PER et Vitiswiss 2019** : Norme de fumure du phosphore - Distances au cours d'eau - Module cave
- Changements phytosanitaires** : Retraits de produits commerciaux et réévaluation des matières actives
- Flavescence dorée** : Arrachez les ceps marqués par des rubalises jaunes et noires avant le 31 mars
- Entretien du sol** : Gestion de l'enherbement avec et sans herbicide, apport de la fumure organique
- Limitation de l'Esca** : Dans quels sols planter les cépages sensibles - conseils de taille pour les plantations 2018

#### Abonnement 2019

**Les abonnements au bulletin se prolongent automatiquement en 2019** et les conditions restent inchangées :

- Le bulletin papier par envoi postal est facturé au prix annuel de CHF 30.- ;
- Le bulletin papier est gratuit pour les membres de Vitiplus ou des groupes d'études de Prométerre ;
- L'envoi du bulletin par courriel est gratuit pour tous et les bulletins sont aussi disponibles en ligne sur <https://www.prometerre.ch>

Vous pouvez communiquer tout changement concernant le mode d'envoi du bulletin au 021 614 24 31 ou à [viticulture@prometerre.ch](mailto:viticulture@prometerre.ch).

#### Newsletter « Viticulture biologique »

Comme l'année dernière, une newsletter dédiée à la pratique de la viticulture biologique est proposée en complément du bulletin. Gratuite, envoyée uniquement par email, celle-ci a pour but d'aider le vigneron à positionner précisément ses interventions sans intrants de synthèse. Si vous êtes intéressés, il suffit de vous inscrire à [viticulture@prometerre.ch](mailto:viticulture@prometerre.ch).

#### Séances d'informations Vitiplus

Le programme des séances d'informations 2019 vient d'être envoyé aux membres de Vitiplus. Les deux thèmes qui seront traités cette année concernent :

- Gestion du remplissage et du lavage du pulvérisateur pour limiter les pollutions ponctuelles ;
- Bioactivateurs, biostimulants du sol : quelle efficacité en viticulture ?

Nous présenterons à chaque séance les actualités administratives, un point sur la flavescence dorée et les nouveautés phytosanitaires, PER et Vitiswiss. Plus d'infos sur [www.vitiplus.ch](http://www.vitiplus.ch)

#### PER et Vitiswiss 2019

Les exigences PER 2019 ont été publiées et celles-ci ont subi deux importantes modifications par rapport à l'année dernière. La première concerne la **norme de fumure en phosphore** qui a été adaptée au dernier document en vigueur, celle-ci est désormais de 25 unités/ha/an de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>. La deuxième concerne **l'utilisation de produits phytosanitaires qui est interdite à moins de 6 m des eaux superficielles**, à l'exception des fongicides dont l'homologation autorise une utilisation à 3 m. Vous pouvez consulter le texte complet sur [vitiplus.ch](http://vitiplus.ch).

Concernant les modifications Vitiswiss, une modification significative a été apportée dans les prérequis du module cave, il est maintenant précisé que le suivi trimestriel de la consommation d'eau doit être assuré au moyen d'un compteur.

#### Changements phytosanitaires

##### Retraits de produits commerciaux

Comme chaque année, un certain nombre d'homologations de produits commerciaux (et non les matières actives) arrivent à échéance avec un délai d'utilisation qui varie selon les produits. Renseignez-vous auprès de vos fournisseurs ou consultez l'index phytosanitaire 2019 d'Agroscope : les délais de vente et d'utilisation se trouvent en page 4 (herbicide) et en page 11 (fongicides).

##### Réévaluation des matières actives

Depuis 2010, de nombreuses matières actives sont réévaluées chaque année ce qui peut entraîner des modifications sur les conditions d'homologation. **Vous trouverez en pièce jointe la liste mise à jour des conditions principales d'utilisation des herbicides, fongicides et insecticides.** Dans tous les cas, lisez bien l'étiquette des produits pour connaître les conditions d'utilisation en vigueur.

## Flavescence dorée: arrachage des ceps marqués en jaune et noire

Pour rappel le dernier délai pour réaliser l'arrachage des ceps atteints de flavescence dorée est fixé au 31 mars. Ces ceps peuvent facilement être repérés grâce à une rubalise jaune et noire qui marque le cep et le début de la ligne.

## Gestion de l'enherbement

La gestion de l'enherbement doit permettre de contrôler le développement de la flore du vignoble pour limiter la concurrence durant l'été. D'une manière générale, il est souhaitable de conserver un enherbement sur le maximum de surface en prenant en compte l'équilibre de la vigne et les contraintes de la parcelle.

### Désherbage chimique

Toutes les mesures permettant de limiter leur usage doivent être mises en place : limitation du nombre d'applications, raisonnement du dosage, limitation de la surface traitée, couplage avec le désherbage mécanique dans les situations mécanisables, changement du seuil de tolérance à la présence d'herbe.

Les herbicides racinaires ne représentent pas l'alternative à privilégier et ne doivent être appliqués que dans des vignes adultes, hormis pour l'orylazine (Surflan) qui est utilisable sur jeune vigne mais uniquement sous le rang.

Pour éviter les risques de phytotoxicité sur la vigne, la flumioxazine (Pledge) est déconseillée en culture basse (risque de projection lors de pluies) et le délai d'application est fixé à 3 semaines avant le débourrement soit dans les prochains jours.

### Désherbage mécanique

Dans les vignes mécanisables, les outils de désherbage mécanique sous le rang sont de plus en plus performants. En comparaison à l'usage d'herbicide, il faudra cependant plus de passages qui sont généralement plus lents.

Nous vous conseillons donc de choisir les outils les plus rapides et les plus simples d'utilisation qui s'avèrent être aussi les plus efficaces et les plus économiques. Ce sont tous les outils sans effacement inter-ceps qui longent le pied et qui permettent de rouler rapidement sans réglages compliqués, ce qui offre la possibilité de réaliser d'autres travaux simultanément.

- **Disques simples crénelés** : outils très polyvalents qui permettent selon leur orientation de **butter** (déplacement important de terre et formation d'une rigole dans les sols lourds pas toujours idéale) ou de **soulever simplement la couche herbeuse** et de la reposer (nécessite un temps sec les jours suivants). On peut aussi les utiliser à l'envers durant l'été en les employant comme des lames le long des ceps.

- **Disques doubles ou triples émotteurs** : bon outil d'entretien une fois le disque crénelé passé. Convient aussi aux jeunes vignes et plantations.



Disques émotteurs et disques crénelés

- Les outils à fils rotatifs qui longent le cep sont aussi une option intéressante pour ceux qui ne veulent pas travailler le sol. Le résultat se rapproche du désherbage chimique et évite de casser les racines superficielles car cela entraîne une baisse de vigueur les premières années de transition vers le désherbage mécanique. Nous avons scié plusieurs ceps chez des vignerons utilisant ces fils depuis plusieurs années et s'ils sont employés à la bonne vitesse et avec des fils de qualité, ils n'engendrent pas de blessures.



Utilisé à la bonne vitesse, les fils rotatifs ne blessent pas les ceps (cambium intact sur la photo) et offre une bonne alternative pour la gestion de l'herbe sous le rang

Pour les vignes en banquettes mécanisables à la chenillette, il faut raisonner d'une autre manière le désherbage mécanique puisqu'il n'est pas possible de travailler la banquette en dévers sous le rang. Plusieurs essais sont réalisés dans le cadre du groupe d'intérêt « Terrasses sans herbicides » pour travailler la zone à plat avec des griffes ou des pattes d'oies et laisser l'herbe dans la banquette. Les suivis montrent que l'on arrive à maintenir les rendements et les taux d'azote dans les baies en comparaison avec un itinéraire classique d'herbicide sous le rang et enherbement dans le plat.



Prototype d'un outil pour travailler le sol sur le plat des banquettes étroites (C. Francey, Chexbres)

Vous trouverez des vidéos de désherbage mécanique sur notre chaîne [Youtube Proconseil viticole](#)

Pour les vignes non mécanisables comme les terrasses abruptes et non accessibles pour les machines et les vignes conduite en Gobelet, le non

emploi d'herbicide est presque **une impasse au niveau économique et pénibilité du travail**. De plus, l'enherbement de toute la surface entraîne généralement une baisse des rendements et de la qualité du vin avec le matériel végétal actuellement implanté (3309 C). Des essais vont être conduits les prochaines années pour **tester des porte-greffes plus vigoureux et tolérants à la sécheresse** (1103 P, 110 R, 140 Ru) qui pourraient permettre de **supporter la concurrence d'un enherbement sur toute la surface**.

### Fumure organique

La période actuelle est propice à l'épandage des engrais organiques (fumier, compost, extraits de plumes, etc.) qui sont à apporter durant la période de repos végétatif du fait de la libération lente des éléments. Les fertilisants à base d'azote minéral seront appliqués au plus tôt après le débourrement de la vigne (voir prochains bulletins).

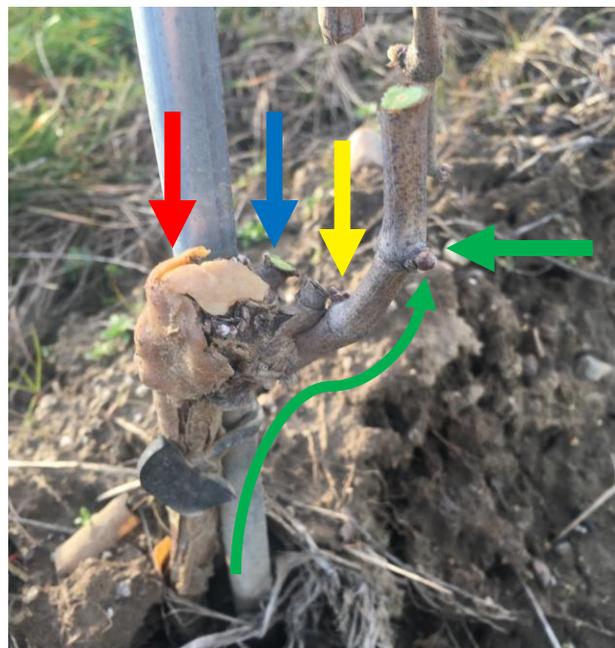
### Limitation des maladies du bois

#### Plantation des cépages sensibles à l'Esca

Dans une étude menée par l'école de Changins en partenariat avec Proconseil sur des parcelles de Gamaret du canton, nous avons observé que les sols hydromorphes (retenant l'eau) et ceux qui possèdent une forte réserve utile présentent des taux de mortalité plus importants que les sols légers et drainants. **Si vous en avez la possibilité sur votre domaine, privilégiez les sols légers et drainants pour y planter les cépages très sensibles.**

#### Taille des jeunes vignes

Les jeunes vignes sont généralement taillées au mois de mars. **La première taille de la vigne est une des plus importante dans la vie du cep. En choisissant un mauvais bois ou en coupant trop à ras, on peut entamer considérablement la pérennité du pied.** Hormis pour les vignes très fortement développée l'année de plantation sur lesquelles on peut former directement le tronc (rare avec le temps sec en 2018), l'usage est de rabattre sur un courson à deux yeux (ou un œil). Si plusieurs pousses ont été conservés la première année, **il est primordial de ne pas tailler trop propre** (juste en-dessous du premier œil franc ou juste au-dessus en l'éborgnant).



L'œil qui donnera le futur tronc (flèche verte) doit se situer dans le flux de sève (flux vert) soit du côté opposé à la cicatrice du pépiniériste (flèche rouge). En le plaçant en dernière position du courson on privilégiera son développement, la vigne se développant plus fortement sur ses extrémités. De plus, cela évitera de devoir tailler sur du bois de 2 ans l'année prochaine si on conserve les 2 pousses. Il ne faut pas faire l'erreur de choisir la pousse la plus droite qui a été coupée sans faire de taille rase (flèche bleue). Le deuxième œil du courson (flèche jaune) peut être éborgné, ébourgeonné au printemps ou éliminé à la taille l'année prochaine en veillant à ne pas faire de coupe rase.

### Agenda

- **16 mars 2019** : Journée découverte des formations à Changins (plus d'infos sur [www.changins.ch](http://www.changins.ch) )

- **Registre cantonal des vignes et contrôle officiel de la vendange 2018** téléchargeable sur : <https://www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/production-vitivinicole/registre-cantonal-des-vignes/>

#### Auteurs :

**Axel Jaquerod, David Marchand et David Rojard**  
**Samuel Panchar, Oenologue cantonal**

**Remarque** : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.

Questions en lien avec la viticulture : [viticulture@prometerre.ch](mailto:viticulture@prometerre.ch)  
Questions en lien avec l'œnologie : [samuel.panchar@vd.ch](mailto:samuel.panchar@vd.ch)